

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

« Courez la chance de gagner 6000\$ en crédit voyage! »

En collaboration avec **Immina Films & Voyages à Rabais**

- Le concours « Courez la chance de gagner 6000\$ en crédit voyage! » (le « concours ») est tenu par 14051483 Canada Inc., faisant affaires sous le nom Immina Films, dont les bureaux sont situés au 340-180, rue Peel, Montréal (Québec) H3C 2G7.
- Le concours se déroule dans la province de Québec du 25 mai 2024 à 00h01 (heure de l'Est) jusqu'au 11 août 2024 à 23h59 (heure de l'Est).
- Le concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus résidant dans la province de Québec à la date de sa participation au concours.
- Aucun achat de produit ou de service n'est requis pour participer au concours ou pour gagner un prix. Faire un achat de produit ou de service n'augmentera pas les chances de gagner des personnes participantes au concours. Il existe deux (2) façons de participer au concours. Un participant peut participer au concours par l'une ou l'autre de ces méthodes mais pas par une combinaison des deux (2) méthodes de participation.
- Les participants doivent disposer d'une adresse courriel valide et d'un accès à Internet.
- Pour participer, les participants doivent se rendre sur le site web concours.imminafilms.com afin de remplir le bulletin de participation en ligne et le valider de la manière indiquée. Tous les champs de saisie de données du bulletin de participation doivent être remplis, incluant l'indice qui se trouve dans les publicités du concours, sauf s'il est indiqué que l'information est facultative.
- Participation au moyen de la méthode alternative : un participant peut plutôt participer au concours en envoyant un courriel à l'adresse info@imminafilms.com avec comme objet « 1995 – Concours Courez la chance de gagner 6000\$ en crédit voyage! » et y inclure son prénom, nom, code postal et adresse courriel.
- Chaque participant au concours ne peut soumettre qu'un (1) seul bulletin de participation pendant la période du concours. Chaque participant au concours ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse courriel (celle-ci devant être valide) pour s'inscrire au concours. Un (1) seul participant peut remplir un bulletin de participation. Une (1) même adresse courriel ne peut être utilisée par plus d'un (1) participant. Une personne ne peut gagner plus d'un prix durant toute la période du concours.
- Si l'identité d'un participant est contestée, le titulaire du compte de l'adresse courriel utilisée au moment de la participation sera considéré comme étant la personne participante. La personne à laquelle une adresse courriel a été assignée par un fournisseur d'accès Internet, fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation chargée d'assigner des adresses courriel pour les domaines associés à l'adresse courriel soumise est considérée comme étant le titulaire du compte autorisé.
- Immina Films se réserve le droit et l'entière discrétion de disqualifier un participant si le bulletin acheminé n'est pas rempli d'une façon complète ou compréhensible ou encore toute personne qui transgresse ou qui tente de transgresser les règlements du concours, incluant des participations multiples par un même participant, ou une fausse déclaration.
- Immina Films et Voyages à Rabais vous offrent la chance de gagner **un (1) grand prix** comprenant :
 - Un (1) laissez-passer double valable en tout temps et dans tous les cinémas du Québec pour le film **1995**;
 - Un (1) crédit-voyage d'une valeur de 6000\$ à utiliser chez Voyages à Rabais.
- Valeur totale approximative des prix : **6020\$**.
- Le tirage au hasard pour sélectionner un gagnant potentiel parmi toutes les participations reçues aura lieu le lundi 12 août 2024 vers midi aux bureaux d'Immina Films, situés au 180 rue Peel (Suite 340), Montréal (Qc), H3C 2G7.
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations reçues à la date du tirage.
- Le gagnant potentiel sera contacté par courriel dans les dix (10) jours suivant la date du tirage. Une question d'habileté mathématique lui sera alors demandée, à laquelle il devra répondre correctement sans aide technologique ou d'une autre personne. Pour être déclaré personne gagnante, tout gagnant potentiel choisi au sort devra, dans les cinq (5) jours suivant la date de l'envoi du courriel, répondre au courriel et fournir toute information additionnelle requise, notamment son adresse complète, incluant le code postal et son âge, à des fins de vérification, faute de quoi il sera automatiquement disqualifié et un autre participant sera sélectionné parmi tous les bulletins de participation valides restants.
- Le gagnant devra fournir son adresse postale pour recevoir le laissez-passer double, qui sera envoyé par la poste et qui est valable tant que le film est à l'affiche (sortie initiale) et dans les cinémas du Québec où il est à l'affiche.
- Conditions du crédit-voyage :
 - Le gagnant recevra par courriel un code de crédit-voyage associé à son prix et pourra le réclamer de deux façons :
 - Par internet : Lors de la réservation, un peu avant l'étape du paiement, il faut entrer le code de crédit-voyage dans le champ prévu à cet effet.
 - Par téléphone : Avant de débiter la réservation, mentionner au conseiller le code du crédit-voyage et il pourra ensuite le faire appliquer au dossier.
 - Applicable uniquement sur un forfait Sud, croisières ou circuits vendus chez Voyages à Rabais (comportant uniquement ce qui est inclus dans ce type de voyage selon les modalités habituelles de Voyages à Rabais).
 - Non applicable pour les vols et/ou hôtels uniquement.
 - Le gagnant doit avoir réservé et voyagé avant le 31 juillet 2026.
 - Le crédit doit être appliqué en totalité et avant le départ.
 - Le crédit doit être appliqué sur une seule réservation.
 - Le crédit doit être appliqué sur une nouvelle réservation.
 - Le gagnant doit faire partie de la réservation et du voyage.
 - Applicable sur une réservation à prix régulier et ne peut être jumelé à aucune autre promotion.
 - Non monnayable, non transférable, non échangeable.
 - Jusqu'à deux crédits-voyage par réservation.

- Les frais connexes ou excédentaires qui pourraient découler de l'obtention d'un prix, incluant notamment les assurances, l'obtention d'un passeport et d'un visa et tout ce qui n'est pas inclus dans le forfait Sud, la croisière ou le circuit, sont à la seule charge de la personne gagnante.
- Immina Films n'assume aucune responsabilité si le gagnant ne reçoit pas d'avis en raison de pourriels, de courriels indésirables ou d'autres paramètres de sécurité, en cas de mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication ou si le gagnant a fourni des coordonnées incorrectes ou qui ne fonctionnent pas. Immina Films n'est pas responsable de tout dommage ou perte qui pourrait être engendré lors de l'expédition des prix.
- Les prix ne sont pas échangeables et doivent être acceptés tels quels.
- Les employés, représentants ou agents d'Immina Films, ou de ses compagnies affiliées et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, Immina Films, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.
- Immina Films, ses sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs ne sont d'aucune façon responsables ou redevables de tout dommage, de toute perte ou de tout préjudice résultant, directement ou indirectement de la participation au concours, de la tentative de participer au concours et de toute responsabilité se rattachant au prix et au concours, et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
- En participant au concours ou en tentant d'y participer, chaque personne participante consent à la collecte, à l'utilisation et à la communication de ses renseignements personnels (incluant non limitativement son nom, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel) aux seules fins de l'organisation, de l'administration et de la complétion du concours, étant entendu que Immina Films ne transmettra pas ces renseignements à des tiers, à l'exception de ce qui est nécessaire à Immina Films et à l'administration du concours (par exemple, une agence publicitaire ou promotionnelle dont Immina Films retient les services et les autres intervenants liés au concours).
- Vous avez les droits suivants, le tout dans les limites et selon les modalités des lois applicables : consulter vos renseignements personnels et rectifier ou mettre à jour vos renseignements personnels. Vous avez également le droit de retirer votre consentement à l'utilisation, à la communication et à la conservation de vos renseignements personnels, et le traitement de cette demande dépendra de la situation et du but visé. Selon le cas : vous pouvez retirer votre consentement, mais vous serez alors automatiquement disqualifié du concours ou encore, vous ne pouvez pas retirer votre consentement, car le traitement de vos renseignements personnels est nécessaire ou obligatoire. Dans tous les cas, Immina Films pourrait devoir conserver certains renseignements personnels pour respecter ses obligations imposées par la loi.
- Immina Films se réserve le droit d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours sans préavis, en particulier dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans les règlements du concours ou encore en cas de force majeure.
- Dans tous les cas, Immina Films ne pourra être tenue d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que ce qui est spécifiquement prévu dans les règlements du concours. Si, en raison d'une erreur, plus de prix sont réclamés que ce qui est prévu dans les règlements du concours, un nouveau tirage aura lieu parmi les personnes désignées.
- Toute décision de Immina Films ou de ses représentants relative au concours est finale et sans appel.